

PUBLIER UNE ÉTUDE DE CAS INFRASTRUCTURE SUR CONSTRUCTION21

En référençant vos infrastructures exemplaires dans la base de données Construction21, vous assurez la visibilité de vos réalisations, de vos compétences et de votre démarche durable. Les infrastructures référencées peuvent concourir aux différents concours organisés ou hébergés par Construction21 chaque année pour distinguer les réalisations les plus innovantes.

→ La base de données Construction21 Infrastructures accueille des réalisations ayant un caractère innovant durable.

1 / CRÉEZ VOTRE COMPTE OU CONNECTEZ-VOUS SUR CONSTRUCTION21

→ [Créez votre compte ici](#)

2 / CONFIGUREZ VOTRE ÉTUDE DE CAS

*Avant de commencer votre étude de cas, assurez-vous d'avoir à votre **disposition les informations techniques et générales** sur votre infrastructure.*

- Créez votre étude de cas infrastructure [ici](#) (ETUDE DE CAS » Ajoutez votre infrastructure) et remplissez les champs.



Champ concours

Au bas du formulaire de création, si la case concours est cochée, vous trouverez 3 champs ; ils sont à remplir si vous participez à un concours organisé ou hébergé par Construction21 :

1. Sélectionnez votre concours.
2. Sélectionnez la catégorie dans laquelle va concourir votre infrastructure.
3. Expliquez de manière synthétique pourquoi votre infrastructure concourt dans la catégorie sélectionnée.



Pour initialiser votre étude de cas, vous devez renseigner tous les champs (modifications ultérieures possibles). Une fois envoyée, l'étude de cas est initiée et enregistrée dans la base de données.

Certains champs apparaissent en rouge, cela signifie qu'ils doivent être **obligatoirement remplis pour valider la configuration**.

3 / RENSEIGNEZ LES AUTRES THEMES

Complétez l'étude de cas sur les thèmes proposés au rythme qui vous convient.



Certains champs apparaissent en rouge, cela signifie qu'ils doivent être **obligatoirement remplis pour valider l'étude de cas**. Pour connaître les onglets obligatoires, RDV à la page suivante.

Pour renseigner les onglets :

- Cliquez sur l'onglet de votre choix (présentation, développement durable, témoignages...). Saisissez les données (**attention aux unités**).
- Enregistrez ces données (en bas de page) **avant de passer à l'onglet suivant**. Une fois enregistrée, vous pouvez quitter l'étude de cas et y revenir plus tard.
- Une fois toutes les informations saisies dans les différents onglets, cliquez sur « **Publier** ».
- Votre étude de cas est alors envoyée en modération et sera visible sur le site une fois validée par l'équipe de modération Construction21.

4 / COMPLÉTEZ OU MODIFIEZ VOTRE ÉTUDE DE CAS

Deux possibilités s'offrent à vous :

- De façon générale :
 - **Connectez-vous** sur votre compte Construction21.
 - En passant la souris sur votre nom d'utilisateur, cliquez sur « **mes contributions** ».
 - Retrouvez votre projet dans l'onglet « **mes données** » >> « **mes études de cas infrastructures** ».
 - Cliquez sur « **modifier la carte d'identité** » pour accéder à la première page de votre étude de cas, et sur « **modifier l'étude de cas** » pour accéder aux onglets.
- Votre étude de cas **est en ligne** : rendez-vous sur votre étude de cas et cliquez sur le bouton « **Modifier** » en haut à gauche, sous le titre.



Toute modification opérée sur une étude de cas la renvoie automatiquement en modération. Elle ne sera donc plus en ligne jusqu'à ce que les modérateurs la valident à nouveau.

- Une fois vos modifications faites, cliquez sur « **Enregistrer** », puis sur « **Publier** ».
- La plateforme comptabilise le nombre de vues de votre étude de cas !

5 / INFORMATIONS À RENSEIGNER POUR VALIDER UNE ÉTUDE DE CAS

Initier l'étude de cas : carte d'identité de l'infrastructure

- Nom de l'infrastructure
- Description générale
- Année de livraison
- Ville
- Pays
- Coordonnées GPS : cliquez sur vérifier la position
- Diamètre du projet (m)
- Illustration : format **JPG** ou **PNG**

Onglet présentation

→ Caractéristiques générales du projet

- Énergies vertes, services numériques, mobilités responsables, cycle de l'eau, économie circulaire & déchets, biodiversité & écosystèmes : sélectionner la ou les catégories où se classent l'infrastructure
- Fiabilité des données : à sélectionner
 - Autodéclaratif : données déclarées sur la base de la bonne foi du déclarant
 - Expert : données provenant d'un expert, lié à un système de certification ou membre de l'équipe projet
 - Certifié tierce partie : données certifiées par un audit externe conformément au système de certification
- Photos infrastructure : 10 photos maximum format **JPG** ou **PNG**, cliquez sur parcourir puis charger la photo
- Entreprise/Infrastructure : URL de la page web présentant l'infrastructure sur le site du constructeur, gestionnaire <http://www>
- État d'avancement du projet : à sélectionner



N'oubliez pas d'indiquer le crédit photo.

Onglet développement durable

Développez les différents points en répondant à la question qui apparaît en appuyant sur le petit point d'interrogation.

Onglet solutions

Mettez en avant **au moins une** solution durable innovante implémentée dans l'infrastructure.

- Visuel : télécharger une photo (**PNG** ou **JPG**)
- Nom
- Description

Onglet témoignages

→ Témoignage(s) / Retours d'expérience sur l'infrastructure

- Description du témoignage : insérer un témoignage du constructeur, d'un utilisateur, d'un expert ou d'un gestionnaire de l'infrastructure

→ Cliquez sur « **Ajouter témoignages / Retours d'expérience** » pour compléter les témoignages sur l'infrastructure

Onglet gouvernances

→ Décrivez la gouvernance du projet

- Porteur de projet
- Type : à sélectionner dans la liste déroulante (collectivité locale, collectivité territoriale, Entreprise Publique Locale, Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale d'Aménagement, Entreprise Privée, Groupement d'entreprises)



Dernière mise à jour : 28 mai 2020